



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 268
JANVIER 2015

DATES A RETENIR

Samedi 10 janvier :

Crémation des sapins de Noël-Derrière le cimetière

Dimanche 11 janvier :

Assemblée générale de l'association "Copains de still"

Vendredi 23 janvier :

Assemblée générale de l'association "fant@still"

Lundi 2 février :

Don du Sang

Samedi 7 février :

Assemblée générale de l'Uniat - Salle des Fêtes
« Les Tuileries »

Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES
ET ACCIDENTES DU
TRAVAIL

Pré retraités –
veuves – retraités de tous
régimes
1er samedi du mois
de 10h à 11h à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

Du Mardi au Vendredi de
8h00 à 12h00
Le samedi de 9h00 à 11h00
Tel: 03 88 50 00 33
Fax: 03 88 50 15 22
mairie.de.still@wanadoo.fr
www.stillinfo.fr

Chères Stilloises, Chers Stillois,

La France serait-il le pays le plus pessimiste au monde ? Depuis des mois nous désespérons de notre économie, de notre gouvernement et même de notre Alsace... Bien sûr les choses ne vont pas toujours comme nous le souhaitons et c'est d'autant plus cruel lorsque l'actualité nous touche directement dans nos vies quotidiennes. Toutefois derrière le continuel brouhaha médiatique, ne pouvons-nous pas percevoir quelques signes positifs ?

Il y a quelques mois, le Conseil Municipal prenait l'engagement de servir non pas « l'intérêt général » mais « le bien commun » c'est-à-dire d'aller au-delà de la somme des intérêts particuliers, pour viser quelque chose de plus grand qui nous relierait tous, sans pour autant correspondre tout à fait au rêve personnel de chacun... Une construction commune, se nourrissant des compétences des uns et des autres, ouvrant en permanence le champ des possibles pour une réalisation qui avance pas à pas. Rien n'est acquis mais il me semble que nous avançons dans ce sens à chaque fois que des stillois travaillent ensemble pour embellir notre commune, à chaque fois que l'on se rencontre pour un événement associatif ou une fête de fin d'année, à chaque fois que des élus se mobilisent pour réaliser à moindre coût un équipement comme en décembre pour l'agrandissement du parking poids lourds à l'arrière du cimetière...

Récemment, Antoine Peillon, un journaliste, écrivait « *En ces temps d'appropriation de la nature elle-même, à grand renfort [...] de privatisation inexorable des services et des équipements publics, que reste-t-il des « biens communs », de ce qui n'appartient à personne en particulier et profite donc à tous ? Et au-delà du monde matériel, l'idée même du « bien commun » n'est-elle pas nécessaire pour refonder un « vivre-ensemble » mis à mal par la synergie des égoïsmes ?* »

Et bien en ce début d'année 2015, je fais le vœu que nous nous écoutions toujours d'avantage pour sortir de nos individualités et nous ouvrir au commun ! Que 2015 nous permette de construire ensemble une véritable communauté où chacun porte le souci de l'autre et s'engage pour qu'ensemble nous vivions toujours mieux.

Et puis, faisons-nous confiance. Derrière le brouhaha, sachons entendre qu'un autre avenir est possible. La France reste un pays riche et généreux où la solidarité existe, un pays ouvert sur le monde où la dynamique européenne porte des fruits, un pays inventif dont la jeunesse ne cesse de surprendre et d'agir ! Faisons confiance à notre avenir ! Et commençons ici à Still, en petit, en modeste, ce que nous souhaiterions vivre tous ensemble !

Alors, que 2015 soit pour chacun et chacune d'entre vous et donc pour nous tous, une belle et heureuse année !

Laurent Hochart,
votre Maire



JANVIER

Madame Marthe GOETZ,
née le 14 janvier 1921 qui fêtera ses 94 ans

Madame Madeleine BEL,
née le 15 janvier 1927 qui fêtera ses 88 ans

Monsieur René HAAG,
né le 11 janvier 1930 qui fêtera ses 85 ans



ANNONCES

L'association ICEA – Initiatives Citoyennes Europe-Afrique a pour mission l'égalité des droits entre blancs et noirs au travers d'une coopération fraternelle avec des personnes et des institutions dans 3 pays du Sahel où Sonia la fondatrice entretient des liens étroits de fraternité avec Amadou, responsable de l'ONG Concept au Sénégal où elle a séjourné deux fois, avec Abdoulaye, responsable de l'ONG APIL au Burkina Faso où elle est allée 3 fois et Abdon, responsable de l'ONG NIMA en voie de création au Niger.

Ils sont tous les trois membres de IECA et soutiennent normalement le projet de trouver suffisamment de tricoteuses en Alsace pour réunir 4000 paires de chaussons de bébés pour les aligner ensuite dans la Grand'Rue de Strasbourg puis les envoyer par container au Burkina et au Sénégal.

Nous sommes actuellement plus de 100 femmes à avoir réuni plus de 1000 paires de chaussons qui se trouvent dans des sacs en plastiques par groupe de 50 paires et par 2 sacs dans un carton, à la fin nous aurons plus de 40 cartons.

L'association fonctionne selon les principes de Dr. Albert Schweitzer et travaille à côté sur la recherche de fonds pour construire un orphelinat à Kaya, au nord de Ougadougou au Burkina Faso.

Nous serions ravies de vous voir participer à notre projet.

Pour plus de renseignements :

<http://icea.eklablog.net/>

<http://fleur-de-baobab.eklablog.net/>

Madame Sonia Fath

Association ICEA

36 rue de la Chênaie

67201 Eckbolsheim

Tel: 03.88.78.12.16

association.icea@orange.fr

RECHERCHE D'ANCIENNES TOUPIES EN BOIS

Je suis à la recherche d'anciennes toupies en bois, si vous en avez veuillez me contacter au 06.46.04.37.25 ou sous mon adresse mail :

dantzerjeanmarie@gmail.com

Merci, Jean-Marie Dantzer

VENTE DE JUS DE POMME

Particulier vend jus de pomme propre récolte par caisse de 12 bouteilles au prix de 1.50€ la bouteille

Pour plus de renseignements : 06.34.27.27.55

CREMATION DES SAPINS DE NOËL

L'amicale des Sapeurs-pompiers de STILL vous donne rendez-vous le

10 janvier à 18h pour la crémation des sapins de Noël. La crémation aura lieu rue des écoles derrière le cimetière. Sur place, vin chaud, jus d'orange, knacks, merguez et gâteaux vous seront proposés.

Veuillez déposer vos sapins devant vos maisons, nous passerons le même jour à partir de 14h00 pour les ramasser.

Merci pour votre participation



BELOTE

Les prochaines parties de belote auront lieu les mercredis 7 et 21 janvier 2015



ASSEMBLEE GENERALE UNIAT

La section locale de l'UNIAT-STILL informe ses adhérents de la tenue de son assemblée générale:

- **samedi le 7 février 2015 à 11 heures dans la salle des fêtes " Les Tuileries "**

en présence d'un représentant du groupement Alsace. Après la partie statutaire, celui-ci interviendra sur l'activité sociale: la retraite, la retraite pénibilité, la retraite anticipée, la réforme fiscale, l'imposition des frontaliers, le cumul emploi-retraite, les handicapés, la pension de réversion, l'indemnisation amiante, etc. Il se tiendra également à votre disposition pour répondre à vos questions au cours d'un débat qui suivra la réunion.

La présidente Marie-Odile LIEN

RESTAURANT

HORAIRES D'OUVERTURE

Jour	Midi	Soir
Lundi	Fermé	
Mardi	11h30 – 14h00	Fermé
Mercredi	11h30 – 14h00	Fermé
Jeudi	11h30 – 14h00	Fermé
Vendredi	11h30 – 14h00	18h30 – 21h30
Samedi	Fermé	18h30 – 21h30
Dimanche	10h45 – 14h00	18h30 – 21h30

Plat du jour

Du mardi au vendredi midi à 8.90€ entrée – plat
Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

**RESTAURANT
LES TUILERIES**

Tous les vendredi soir
au mois de janvier 2015

(sur réservation)

Tartes flambées à volonté
(uniquement tartes salées)

11, 00 €



Dimanche 18 janvier 2015 à midi

Couscous maison

14,90 €



Samedi 24 janvier 2015 au soir

Moules marinières ou crème

Frites
à volonté

13,50 €



Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL





ASSOCIATION COLEGRAMME ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

Les Mercredis au Périscolaire

JANVIER

Mercredi 07 janvier 2015

Galette des Rois !
Qui aura la fève?



Mercredi 14 janvier 2015

Bricos d'Hiver

Mercredi 21 Décembre 2015

Il va y avoir du sport !!



Mercredi 28 janvier 2015

Un jury de pâtisserie débarque à Colégramme !!
A vos marques Pâtissier !



Ouverture de l'Accueil Mercredi

De 11h00 à 14h00 ou de 11h00 à 18h00

Vacances Scolaires

De 7h45 à 18h00

Avec un accueil échelonné le matin jusqu'à 9h00 et les départs à partir de 17h00.

Pour les enfants à partir de 4 ans révolus jusqu'au CM2.

Egalement pour les pré-ados (collège) avec inscription et confirmation de présence.

PENSEZ DES A PRESENT A L'INSCRIPTION POUR LES VACANCES D'HIVER

13 Février 2015 dernier délai

TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2015



Pour tous renseignements:

Salle des Fêtes « Les Tuileries » 80, Grand'Rue 67190 STILL

Téléphone : 06.10.24.92.40

Site Internet : colegramme.homeip.net

Adresse mail : associationcolegramme@orange.fr



Rester chez soi en toute sécurité et de façon confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !



Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans le logement ? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

En effet, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée, généralement à hauteur de 80%.

Grâce à la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, de quatre personnes, Benjamin, Ambre, Marie et Justine, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

Cette équipe pourra vous aider à constituer si nécessaire un dossier de demande subvention pour adapter votre logement à la perte d'autonomie et ainsi vous permettre de garder votre indépendance.

En effet, ils pourront vous renseigner et éventuellement engager la démarche pour obtenir les aides financières pour les travaux nécessaires (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc.).

De plus, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux par téléphone ou également les rencontrer lors de réunions publiques.

Disponibles, mobiles et à l'écoute de vos besoins, ils seront là pour vous apporter un meilleur confort dans vos logements.

Exemple d'adaptation du logement :

Avant travaux



Après travaux



Contacts :

Conseil Général du Bas-Rhin

- Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable - logement@cg67.fr
- ZIEGLER Marie & ELUSUE Justine 03.88.76.63.35 justine.elusue@cg67.fr marie.ziegler@cg67.fr
- SCHMITT Ambre & HUBERT Benjamin 03.88.76.66.98 ambre.schmitt@cg67.fr benjamin.hubert@cg67.fr



ARRONDISSEMENT **EXTRAIT DU PROCES VERBAL**
MOLSHEIM **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
CONSEILLERS ELUS : 19 **SEANCE du 13 décembre 2014**
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19 **Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**
CONSEILLERS
PRESENTS : 14

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN - Emmanuelle GIRARD – Gilles NEVERS – Corinne ROYER, Adjoints
Chantal SITTLER – Pascal GEISPIELER - Martine THOMAS – Michel VIX – Sylvie FISCHER – Jean-Philippe SIEGEL – Stéphanie FRANKINET – François THEILLER – Catherine JAEGLE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – Camille BOUCHAIN - Frédéric SIEGEL – Philippe KELLER – Thomas PASCUAL

Eric PAGNANI donne procuration à Laurent HOCHART
Camille BOUCHAIN donne procuration à Michel VIX
Frédéric SIEGEL donne procuration à Pascal GEISPIELER
Thomas PASCUAL donne procuration à Emmanuelle GIRARD

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2014

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 31 octobre 2014.

Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Rapport d'activité 2013

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

VU la délibération de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adoptée en sa séance du 16 octobre 2014 ;

Les délégués de la commune ayant été entendus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du Rapport Annuel pour 2013 relatif à l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 10 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

73923	FNGIR	+ 5 000
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 5 000



Agrémentation de candidature

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 9 décembre 2014.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord pour la participation à l'adjudication du 14 janvier 2015 du lot de chasse n° 1 à :

- la Société de Chasse du Nideck dont le siège est à OBERHASLACH, 15, rue du Ringelstein

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Coopération intercommunale – Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig : Modification des conditions de fonctionnement – modifications statutaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2012 portant adhésion, avec effet au 1^{er} Mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1^{er} Janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 Mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

- VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU les Statuts du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOLSHEIM, MUTZIG et Environs (SICTOMME) auquel adhèrent les Communes membres de la Communauté de Communes au titre de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;



VU la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération N° 14-82 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 27 Novembre 2014, portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 et subsidiairement ses articles L.5214-2 et L.5214-23-1 ;
SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;
ET APRES en avoir délibéré ;

accepte

de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence
« *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* »,

II. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT par ailleurs que les Statuts actuels de la Communauté de Communes n'intègrent pas encore :

- d'une part, l'élection des Conseillers Communautaires au suffrage universel direct, conformément aux articles L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.273-11 du Code Electoral,
- d'autre part, la répartition des sièges du Conseil Communautaire, issue de délibérations concordantes des Conseils Municipaux des Communes membres, en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;

VU la délibération N° 14-83 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 27 Novembre 2014, adoptant ses nouveaux Statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

adopte

les **NOUVEAUX STATUTS** de la Communauté de Communes, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

